

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 Novembre 2023 à 19h

Présents :

Roselyne PEYROUZE VETTER
Françoise VAUX TRESCOL
Noémie BROSILLE
Joëlle BUSTO

Pierrick CALVAGRAC
Albano FABRIS
Sébastien ASSEZAT
David SABATIER
Benoît BOUCHARDON

Date de la convocation 23 Octobre 2023

Secrétaire de séance : Noémie BROSILLE

Quorum : 9 présents le quorum de 5 est atteint, ouverture de la séance 19h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de séance du conseil municipal du 15 Septembre 2023
2. Délibération N°20/2023: Rapport de la CLECT
3. Délibération N°21 et 22/2023: Modification des statuts de la CAPCA
4. Délibération N°23/2023: Validation du DICRIM
5. Délibération N°24/2023 : Convention CAPCA pour fond de concours
6. Délibération N°25/2023 : Projet enduits de l'église et subvention DETR DSIL
7. Délibération N°26/2023 : Choix entreprise travaux appartement La Peyratte
8. Divers (Arrêté du Maire portant sur le cimetière / Candidature Village d'Avenir / Décision Modificative N°2 du budget

1. Approbation du procès verbal de séance du conseil municipal du 15 Septembre 2023 : Pas d'observations, Approbation à l'unanimité

2. Délibération N°20/2023: Rapport de la CLECT

Rapport de la CLECT (Commission Locale Evaluation des Charges Transférées) le syndicat Ardèche Musique danse auquel nous adhérons depuis de nombreuses années doit être dissous au 31/12/2023, Sur l'ensemble de la CAPCA 12 communes sont adhérentes. Chaque année notre participation financière s'élève à : 750€ alors qu'il n'y a plus d'antenne sur Vernoux, La CAPCA se propose de prendre la compétence, avec un meilleur service rendu à la population du plateau de Vernoux (même participation financière). Il faut approuver le rapport de la CLECT. Approuvé à l'unanimité

3. Délibération N°21 et 22/2023: Modification des statuts de la CAPCA

Modification des statuts CAPCA pour éviter les frais de dissolution du syndicat AMD, convention de retrait pour les 12 communes adhérentes et prise de la compétence par CAPCA avec transfert du personnel.... accord pour modification, et précision plus détaillée sur la prise de » compétence. Unanimité

4. Délibération N°23/2023: Validation du DICRIM

Celui-ci a été présenté lors du dernier conseil il est à valider pour pouvoir l'imprimer et le distribuer à la population. Validation à l'unanimité.

5. Délibération N°24/2023 : Convention CAPCA pour fond de concours

Fonds de concours CAPCA comme chaque année depuis 2020 la commune candidate au fonds de concours sur de l'investissement délibération pour la convention pour percevoir la somme de 5.229,60€ portant sur les travaux d'investissement de voirie à La Chareyrasse. Unanimité..

6. Délibération N°25/2023 : Projet enduits de l'église et subvention DETR DSIL

DETR les dossiers sont à déposer de plus en plus tôt, novembre..... dans la lignée de la réfection de la toiture, une réflexion est en cours sur les façades. Afin d'être prêt si nous décidons de le faire en 2024 (suivant nos finances et ce que nous aurons eu pour la toiture) il faut déposer le dossier. Accord pour dépôt dossier unanimité.

7. Délibération N°26/2023 : Choix entreprise travaux appartement La Peyratte

Des travaux de rafraîchissement appartement la Peyratte, suite au départ des locataires et avant entrée de la nouvelle famille, sont à prévoir. Rafraîchissement du RDC, 2 entreprises sollicitées Jarjat et Plaqqaint la ligne budgétaire est prévue. Les 2 devis à qualité équivalente de matériaux et de réalisation présentent une différence importante, après échanges le choix se porte sur la société Plaqqaint.

8. Divers (Arrêté du Maire portant sur le cimetière / Candidature Village d'Avenir / Décision Modificative N°2 du budget)

Mme le maire présente un projet de règlement du cimetière (arrêté du maire) présentation mais pas de délibération. Un litige est en cours et le règlement permettra à l'avenir d'éviter des problèmes, une numérotation des places restantes disponibles est envisagée (pour que les pompes funèbres ne puissent plus faire d'erreur)

Nouveau dispositif : Village d'avenir nouveau dispositif pour les communes rurales, suite réunion préfecture notre commune seule ne peut pas candidater. Nous avons déposé un dossier commun avec les autres mairies du plateau, c'est une aide de type ingénierie qui sera proposée.

DM N°2 à la demande de la DGFIP pour les provisions (200€)

Fin du conseil à 20h00

La présidente
Roselyne Peyrouze-Vetter

La secrétaire de séance
Noémie Brosille

